

Annexe

Priorités du département de Tarn-et-Garonne

Cet appel à projet s'adresse à toutes les associations qu'elles soient locales, intercommunales ou départementales.
Les priorités départementales ne sont pas exclusives des orientations nationales et régionales mais viennent seulement les éclairer.

Au regard des particularités du tissu associatif et de l'engagement de certaines collectivités dans le soutien à la vie associative, dans le cadre des orientations générales énoncées au niveau national (décret) et régional (Note d'orientation Occitanie), les projets visant les objectifs spécifiques seront priorisés :

- Soutien aux actions visant à promouvoir les valeurs de la République (citoyenneté, engagement civique des jeunes, lutte contre les discriminations ...).
- Soutien aux structures associatives qui accompagnent ou appuient les associations locales ancrées sur un territoire communal ou intercommunal (Point d'appui à la vie associative).
- Soutien aux projets innovants :
 - axe 1: la mutualisation (Espace de mutualisation et de coworking associatif, outil de développement de la mutualisation de moyens et/ou de compétences ...)
 - axe 2 : le développement et l'appropriation des nouvelles technologies au service du développement et de la structuration des associations (FabLab, outils de communication et de réseau d'échanges associatifs et citoyens, plateforme de partage de services)